

**Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique**  
Comité de l'environnement et du développement**Septième session**Bangkok et en ligne, 29 novembre-1<sup>er</sup> décembre 2022**Rapport du Comité de l'environnement et du développement sur les travaux de sa septième session****I. Questions appelant une décision de la Commission ou portées à son attention****A. Questions appelant une décision de la Commission**

1. Les recommandations ci-après du Comité de l'environnement et du développement sont portées à l'attention de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) pour examen et éventuelle suite à donner :

**Recommandation 1**

Le Comité de l'environnement et du développement recommande que la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, à sa soixante-dix-neuvième session, approuve la Déclaration ministérielle sur la protection de notre planète par la coopération et la solidarité régionales en Asie et dans le Pacifique et le Programme d'action régional relatif à la pollution atmosphérique.

**Recommandation 2**

Le Comité de l'environnement et du développement encourage les membres et les membres associés de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique à travailler en collaboration en vue de la mise en œuvre de la Déclaration ministérielle sur la protection de notre planète par la coopération et la solidarité régionales en Asie et dans le Pacifique et le Programme d'action régional relatif à la pollution atmosphérique.

**B. Questions portées à l'attention de la Commission**

2. Les décisions ci-après, adoptées par le Comité, sont portées à l'attention de la CESAP :

**Décision 1**

Le Comité de l'environnement et du développement adopte la Déclaration ministérielle sur la protection de notre planète par la coopération et la solidarité régionales en Asie et dans le Pacifique et le Programme d'action régional relatif à la pollution atmosphérique.

## Décision 2

Le Comité de l'environnement et du développement adopte le mandat du Groupe d'experts techniques sur l'environnement et le développement, tel qu'il a été modifié par oral (ESCAP/CED/2022/3/Rev.1, annexe) et prie le secrétariat de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique de faire nommer des experts par les membres et les membres associés de la Commission avant la première réunion du Groupe d'experts techniques.

## II. Organisation

### A. Ouverture, durée et organisation de la session

3. Le Comité a tenu sa septième session à Bangkok et en ligne du 29 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2022. La session a été ouverte par un membre du Bureau de la sixième session du Comité.

### B. Participation

4. Les membres ci-après de la CESAP étaient représentés : Australie ; Bangladesh ; Cambodge ; Chine ; États-Unis d'Amérique ; Fédération de Russie ; Fidji ; France ; Géorgie ; Inde ; Indonésie ; Iran (République islamique d') ; Japon ; Kazakhstan ; Malaisie ; Maldives ; Mongolie ; Népal ; Nouvelle-Zélande ; Ouzbékistan ; Pakistan ; Philippines ; République de Corée ; République démocratique populaire lao ; République populaire démocratique de Corée ; Samoa ; Sri Lanka ; Tadjikistan ; Thaïlande ; Timor-Leste ; Türkiye et Viet Nam.

5. Un représentant de l'Observateur permanent auprès de la CESAP ci-après a également participé : Allemagne.

6. Les organismes, institutions spécialisées et fonds des Nations Unies ci-après étaient également représentés : Agence internationale de l'énergie atomique ; Organisation des Nations Unies pour le développement industriel ; Organisation internationale du Travail (OIT) ; Organisation internationale pour les migrations (OIM) ; Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) ; Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) et Union internationale des télécommunications.

7. L'organisation intergouvernementale ci-après était représentée : Organisation de coopération économique.

8. Les organisations non gouvernementales, organisations de la société civile et autres organismes ci-après étaient également représentés : Agence allemande de coopération internationale ; Alexis Foundation ; Asia Indigenous Peoples Pact ; Carnegie Council on Ethics and International Affairs ; Conseil international des femmes ; Fédération internationale des travailleurs sociaux ; Grand groupe des enfants et des jeunes auprès du PNUE ; India Water Foundation ; International Association for Religious Freedom, Coordination Council for South Asia ; Mécanisme régional de mobilisation des organisations de la société civile de l'Asie et du Pacifique ; Ordre sacré militaire constantinien de Saint-Georges ; Thailand Clean Air Network et Urbanice Malaysia.

9. Conformément à l'article 12 du Règlement intérieur de la Commission, le Président et les Vice-Président(e)s ont examiné les accréditations de tou(te)s les représentant(e)s et les ont jugées en bonne et due forme.

### C. Élection du Bureau

10. Le Comité a élu le Bureau suivant pour le débat des hauts responsables :

Président : M. Amenatave V. Yauvoli (Fidji)  
 Vice-Président(e)s : M<sup>me</sup> Huda Ali Shareef (Maldives)  
 M. Davaadash Sambuu (Mongolie)

11. Le Comité a élu le Bureau suivant pour le débat ministériel :

Président : M. Bat-Ulzii Bat-Urdene (Mongolie)  
 Vice-Présidentes : M<sup>me</sup> Vilaykham Phosalath (République  
 démocratique populaire lao)  
 M<sup>me</sup> Zulfiya Suleimenova (Kazakhstan)

### D. Ordre du jour

12. Le Comité a adopté l'ordre du jour suivant :

#### Débat des hauts responsables

1. Ouverture du débat des hauts responsables :
  - a) Déclarations liminaires ;
  - b) Élection du Bureau ;
  - c) Adoption de l'ordre du jour.
2. Examen de la mise en œuvre de la Déclaration ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique (2017).
3. Protéger notre planète par la coopération et la solidarité régionales en Asie et dans le Pacifique.
4. Questions diverses.

#### Débat ministériel

5. Ouverture du débat ministériel :
  - a) Déclarations liminaires ;
  - b) Élection du Bureau ;
  - c) Adoption de l'ordre du jour.
6. Renforcer la collaboration régionale pour protéger notre planète.
7. Questions diverses.
8. Adoption de la déclaration ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique (2022).
9. Adoption du rapport du Comité sur les travaux de sa septième session.

## **E. Manifestations parallèles**

13. Les manifestations parallèles et les manifestations organisées avec les partenaires ci-après se sont tenues en même temps que la session du Comité :

a) 29 novembre 2022, manifestation parallèle : « Table ronde sur le financement en Asie et dans le Pacifique », organisée par Alexis Foundation ;

b) 29 novembre 2022, manifestation parallèle : « Gérer le risque d'un dépassement des températures en Asie et dans le Pacifique », organisée par Energy and Resources Institute et la Carnegie Climate Governance Initiative du Carnegie Council on Ethics and International Affairs ;

c) 30 novembre 2022, manifestation parallèle : « Réseau de surveillance des dépôts acides en Asie de l'Est : défis, perspectives et possibilités », organisée par le Ministère japonais de l'environnement ;

d) 30 novembre 2022, manifestation parallèle : « Renforcer le lien entre l'environnement et la santé et l'approche "Une seule santé" en Asie et dans le Pacifique », organisée conjointement avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, l'Organisation mondiale de la Santé et le PNUE ;

e) 30 novembre 2022, manifestation organisée avec les partenaires : « Pistes de réflexion pour l'élaboration d'un cadre de gestion de la qualité de l'air pour la région Asie-Pacifique », organisée par les Gouvernements des États-Unis d'Amérique, des Maldives et de la Mongolie ;

f) 30 novembre 2022, manifestation organisée avec les partenaires : « Promouvoir une approche régionale de la mobilité liée au climat dans le Pacifique », organisée en collaboration avec le Bureau sous-régional de la CESAP pour le Pacifique, l'OIM, l'OIT, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, le Secrétariat du Forum des îles du Pacifique et la Plateforme sur les déplacements liés aux catastrophes ;

g) 30 novembre 2022, manifestation organisée avec les partenaires : « Urban-ACT : action climatique intégrée pour des villes à faible émission de carbone et résilientes », organisée en collaboration avec l'Agence allemande de coopération internationale.

## **III. Résumé de la Présidence**

14. Les débats tenus pendant la session ont été résumés dans un résumé établi par la présidence (voir annexe II).

## Annexe I

### Liste des documents

<i>Cote du document</i>	<i>Titre du document</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>
<i>Distribution générale</i>		
ESCAP/CED/2022/1	Examen de la mise en œuvre de la Déclaration ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique (2017)	2
ESCAP/CED/2022/2	Protéger notre planète par la coopération et la solidarité régionales en Asie et dans le Pacifique	3
ESCAP/CED/2022/3	Mandat du Groupe d'experts techniques sur l'environnement et le développement	3
ESCAP/CED/2022/3/Rev.1	Mandat du Groupe d'experts techniques sur l'environnement et le développement	3
ESCAP/CED/2022/4	Rapport du Comité de l'environnement et du développement sur les travaux de sa septième session	
<i>Distribution limitée</i>		
ESCAP/CED/2022/L.1	Ordre du jour provisoire annoté	1 c)
ESCAP/CED/2022/L.2	Projet de rapport	9
ESCAP/CED/2022/L.3	Déclaration ministérielle sur la protection de notre planète par la coopération et la solidarité régionales en Asie et dans le Pacifique	8
<i>Documents d'information (en anglais seulement)</i>		
ESCAP/CED/2022/INF/1	Operationalizing the environment-health nexus in Asia and the Pacific	3
ESCAP/CED/2022/INF/2	Sustainable mechanization-based solutions for climate-smart agriculture in Asia and the Pacific	3
ESCAP/CED/2022/INF/3	Trends in and impacts of urbanization in Asia and the Pacific	3
<i>Informations disponibles en ligne (en anglais seulement)</i>		
<a href="https://www.unescap.org/events/2022/ced7">https://www.unescap.org/events/2022/ced7</a>	Information for participants	
<a href="https://www.unescap.org/events/2022/ced7">https://www.unescap.org/events/2022/ced7</a>	List of participants	
<a href="https://www.unescap.org/events/2022/ced7">https://www.unescap.org/events/2022/ced7</a>	Tentative programme	

## Annexe II

### **Résumé des débats tenus lors de la septième session du Comité de l'environnement et du développement établi par la présidence**

#### **I. Introduction**

1. En raison de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), la septième session du Comité de l'environnement et du développement s'est tenue, au niveau ministériel, à Bangkok et en ligne du 29 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2022. Le débat des hauts responsables a eu lieu le 29 novembre et le débat ministériel s'est tenu le 1<sup>er</sup> décembre. Le 29 novembre, deux manifestations parallèles ont eu lieu. Le 30 novembre, une manifestation parallèle et trois manifestations organisées avec les partenaires, ainsi que la cinquième Journée Asie-Pacifique de l'océan, se sont tenues.

#### **II. Résumé des débats**

##### **A. Examen de la mise en œuvre de la Déclaration ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique (2017) (point 2 de l'ordre du jour)**

2. Le Comité de l'environnement et du développement était saisi de la note du secrétariat sur l'examen de la mise en œuvre de la Déclaration ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique (2017) (ESCAP/CED/2022/1).

3. Les représentantes et représentants des membres et des membres associés de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) ci-après ont fait des déclarations : Chine ; Fédération de Russie ; Indonésie ; Japon ; République de Corée et Tadjikistan.

4. Un représentant d'une organisation non gouvernementale, la Fédération internationale des travailleurs sociaux, a fait une déclaration.

5. Le secrétariat a présenté son examen des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Déclaration ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique (2017). Depuis 2017, des changements notables étaient intervenus en matière de soutien à l'action climatique et de gestion renforcée des ressources naturelles, aussi bien au niveau mondial que dans les pays de la région. Le secrétariat a fait part d'informations sur les travaux réalisés par la CESAP au titre du sous-programme relatif à l'environnement et au développement et sur les résultats d'une enquête ayant sollicité l'avis d'experts au sujet des enjeux et des progrès en matière d'environnement et de développement dans la région.

6. Les personnes suivantes sont intervenues au cours du débat : M<sup>me</sup> Yatsuka Kataoka, Directrice de programme du groupe de travail City Taskforce, Institut des stratégies environnementales mondiales ; M<sup>me</sup> Meena Bilgi, Associée principale de l'organisation Women Organizing for Change in Agriculture and Natural Resources Management et spécialiste des questions de genre, Mécanisme régional de mobilisation des organisations de la société civile de l'Asie et du Pacifique et M. David McLachlan-Karr, Directeur régional du Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique, Bureau de la coordination des activités de développement.

7. Le Comité a constaté que la dégradation de l'environnement, aggravée par les changements climatiques, avait sapé les progrès réalisés non sans difficulté en matière de développement et empêché de bâtir des sociétés durables et inclusives, menaçant les moyens de subsistance, la santé et le bien-être et freinant les progrès dans la réduction de la pauvreté, de la faim et des inégalités. Les participant(e)s ont fait état des problèmes posés par les modes de production et de consommation non viables et indiqué qu'il fallait aborder les questions environnementales en parallèle des questions économiques et sociales et de manière intégrée et équilibrée. Les États membres de la CESAP étaient confrontés à de nombreux défis, notamment la vulnérabilité aux changements climatiques, les menaces qui pèsent sur la sécurité de l'approvisionnement en eau en raison de la fonte des glaciers et les pertes économiques dues aux catastrophes naturelles, même si, par rapport au reste du monde, certains pays contribuaient peu aux émissions.

8. Le Comité a salué les efforts déployés par les États membres pour concilier à la fois la préservation de la nature et le développement. Il les a félicités d'avoir accompli collectivement des progrès en vue de parvenir à la neutralité carbone et d'atteindre les objectifs en matière d'énergie et de réduction des émissions, saluant le fait qu'ils se soient dotés de lois axées sur la neutralité carbone et de réglementations sur la tarification du carbone. Certain(e)s représentant(e)s ont vivement incité les États à encourager l'investissement dans une taxonomie de la durabilité, à faire porter l'action climatique sur les domaines de la sylviculture et de l'utilisation des terres, à adopter des stratégies en matière d'énergies renouvelables et à élaborer des plans d'action sur les déchets plastiques dans le milieu marin et la transformation verte pour procéder à une transition juste.

9. Le Comité s'est dit très favorable aux mesures multilatérales, estimant qu'une position commune était nécessaire si l'on voulait résoudre les problèmes environnementaux actuels et nouveaux. Pour respecter des engagements ambitieux, il fallait déployer de véritables efforts de mise en œuvre et faire preuve d'un esprit de coopération constructive et d'une volonté d'action collective. De plus, toutes les parties concernées et tous les pays de la région devaient s'unir pour prendre progressivement les mesures voulues, approfondir les concertations, mettre en commun les connaissances et les meilleures pratiques, renforcer les capacités et faciliter le développement et le transfert des technologies.

10. Le Comité a noté que la CESAP avait apporté son soutien à la coopération régionale dans les domaines des changements climatiques, de la pollution atmosphérique, de la mécanisation agricole et de la protection des océans, et qu'il était nécessaire de s'appuyer sur les cadres existants de la CESAP. Le Programme de coopération de la sous-région de l'Asie du Nord-Est en matière d'environnement a été cité comme un modèle de coopération transfrontière. Les travaux de la CESAP ont recueilli un soutien sans faille.

11. Le Comité s'est félicité des initiatives de coopération régionale et multilatérale lancées par les États membres, notamment les réunions tripartites des ministres de l'environnement, le lancement du partenariat historique du Groupe des Vingt (G20) pour une transition énergétique juste, la décision du G20 de donner la priorité aux océans et aux efforts visant à accélérer la réalisation de l'objectif de développement durable n° 14 et la création du Centre régional de capacités pour des océans propres. Il s'est également félicité du fait que les États membres entendent renforcer la coopération dans les domaines des tempêtes de sable et de poussière, de la pollution de l'air, de la dégradation des terres, de l'adaptation aux changements climatiques et du

programme de préservation des zones côtières et marines dans le cadre de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN). Il a également salué l'initiative visant à préserver les glaciers, qui s'est traduite par la proclamation de l'année 2025 comme Année internationale de la préservation des glaciers et la création d'un fonds d'affectation spéciale des Nations Unies.

12. Le Comité s'est par ailleurs félicité du soutien en matière de coopération technique fourni par les États membres, notamment pour la mise en œuvre de l'Accord de Paris, et de la fourniture aux pays en développement d'une assistance financière et technique, ainsi que de l'organisation d'activités de renforcement des capacités.

13. Le Comité a pris note de l'importance du travail effectué par les travailleurs sociaux dans les communautés les plus durement touchées par les changements climatiques, et appelé à prendre immédiatement des mesures transparentes et responsables pour lutter contre ces changements, à accorder une plus grande importance au rôle de la société civile, à renforcer l'action collective publique et à mettre en place des plateformes pour donner la parole aux peuples.

**B. Protéger notre planète par la coopération et la solidarité régionales en Asie et dans le Pacifique (point 3 de l'ordre du jour)**

14. Le Comité était saisi de notes du secrétariat sur la protection de notre planète par la coopération et la solidarité régionales en Asie et dans le Pacifique (ESCAP/CED/2022/2) et sur le mandat du Groupe d'experts techniques sur l'environnement et le développement (ESCAP/CED/2022/3), ainsi que des documents d'information intitulés « Operationalizing the environment-health nexus in Asia and the Pacific » (ESCAP/CED/2022/INF/1), « Sustainable mechanization-based solutions for climate-smart agriculture in Asia and the Pacific » (ESCAP/CED/2022/INF/2) et « Trends in and impacts of urbanization in Asia and the Pacific » (ESCAP/CED/2022/INF/3).

15. Les représentantes et représentants des membres et des membres associés de la Commission ci-après ont fait des déclarations : Chine ; Fidji ; Inde ; Indonésie ; Iran (République islamique d') ; Japon ; Maldives et Sri Lanka.

16. Un(e) représentant(e) du groupe de travail à composition non limitée sur le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 établi par la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, a fait une déclaration.

17. Les représentant(e)s des organisations non gouvernementales, des organisations de la société civile et d'autres organismes ci-après ont fait des déclarations : Asia Indigenous Peoples Pact et India Water Foundation.

18. Le Comité a entendu un exposé du secrétariat sur le renforcement de la coopération régionale pour s'attaquer aux défis environnementaux dans la région Asie-Pacifique. On a souligné la nécessité de renforcer la collaboration et la solidarité régionales afin de prendre des mesures énergiques pour résoudre les problèmes environnementaux en Asie et dans le Pacifique et atteindre les objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Les participant(e)s ont insisté sur l'importance de collaborer plus étroitement pour assurer une gouvernance internationale de l'environnement efficace et mettre en place des processus multilatéraux, estimant qu'il était essentiel de mettre en œuvre des mesures coordonnées et complémentaires pour lutter contre les



changements climatiques, l'urbanisation non durable, la perte de biodiversité, la dégradation des écosystèmes, la pollution et les déchets.

19. M<sup>me</sup> Poonam Ghimire, jeune membre du Conseil consultatif de haut niveau pour un multilatéralisme efficace, s'est adressée au Comité.

20. Le (la) Président(e) du groupe de travail qui avait supervisé la rédaction du mandat du Groupe d'experts techniques sur l'environnement et le développement a présenté le mandat (ESCAP/CED/2022/3).

21. Le Comité a pris note avec satisfaction du rapport phare établi par le secrétariat pour guider ses délibérations. Les représentant(e)s des États membres ont appelé à une action collective et à une collaboration plus poussées, soulignant qu'il importait de partager les connaissances, de développer les capacités et de promouvoir la coopération technique pour aider les pays en développement à relever les défis liés à l'environnement et au développement, notamment par le biais de la coopération Sud-Sud. Un(e) représentant(e), qui estimait que le rôle des instituts nationaux, des organismes universitaires et des administrations locales devait être reconnu et promu, a fourni des exemples précis d'initiatives de protection du milieu marin et de gestion des déchets plastiques qui avaient aidé les administrations locales à concevoir des plans d'action conformes aux priorités nationales. Les représentant(e)s des États membres ont souligné le rôle des contributions déterminées au niveau national et d'autres plans d'action qui facilitaient la transition énergétique en vue d'abandonner les combustibles fossiles, d'améliorer la qualité de l'air et de promouvoir des initiatives en faveur de la propreté des océans en faisant participer tous les échelons des pouvoirs publics et de la société. Les représentant(e)s ont souligné qu'il était urgent d'accroître le financement de l'action climatique pour les petits États insulaires en développement, de lutter contre la désertification et d'améliorer la résilience des communautés touchées.

22. Les représentant(e)s des grands groupes ont souligné l'importance de développer l'agriculture intelligente face au climat pour améliorer les moyens de subsistance. Ils (elles) ont recommandé d'intégrer les connaissances autochtones et scientifiques pour renforcer la coopération régionale, mettant l'accent sur l'importance des droits humains des peuples autochtones et les difficultés qui se posent actuellement dans le cadre des efforts de protection de l'environnement, comme la problématique du déplacement involontaire de populations hors de certains sites et territoires ancestraux.

### **C. Renforcer la collaboration régionale pour protéger notre planète (point 6 de l'ordre du jour)**

23. Les représentantes et représentants des membres et des membres associés de la Commission ci-après ont fait des déclarations : Bangladesh ; Cambodge ; Chine ; États-Unis d'Amérique ; France ; Indonésie ; Japon ; Kazakhstan ; Maldives ; Mongolie ; Pakistan ; République de Corée ; République démocratique populaire lao ; Sri Lanka ; Tadjikistan ; Thaïlande et Timor-Leste.

24. Les représentant(e)s des bureaux du Secrétariat de l'ONU et d'autres entités des Nations Unies ci-après ont également fait des déclarations : Agence internationale de l'énergie atomique ; Programme des Nations Unies pour l'environnement et Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat).

25. Un représentant de l'Organisation de coopération économique, une organisation intergouvernementale, a également fait une déclaration.

26. Les représentant(e)s des organisations non gouvernementales, des organisations de la société civile et d'autres organismes ci-après ont fait des déclarations : Administration métropolitaine de Bangkok et Asia Indigenous Peoples Pact.

27. Le Comité a accueilli une table ronde ministérielle sur le thème « Renforcer la collaboration régionale pour protéger notre planète » à laquelle ont participé M. Bat-Ulzii Bat-Urdene, Ministre mongol de l'environnement et du tourisme ; M. Eang Sophalleth, Secrétaire d'État au Ministère cambodgien de l'environnement ; M<sup>me</sup> Zulfiya Suleimenova, Vice-Ministre kazakhstanaise de l'écologie, de la géologie et des ressources naturelles ; M<sup>me</sup> Vilaykham Phosalath, Vice-Ministre des travaux publics et des transports de la République démocratique populaire lao ; M. Dong Jin Kim, Président de l'Institut national de recherche environnementale de la République de Corée et M. Thalearnsak Petchsuwan, Secrétaire permanent adjoint du Ministère thaïlandais des ressources naturelles et de l'environnement.

28. Le Comité a accueilli une table ronde ministérielle sur le thème « L'avenir de nos océans », à laquelle ont participé M. Semi Koroilavesau, Ministre fidjien de la pêche et défenseur des océans ; M. Toeolesulusulu Cedric Schuster, Ministre samoan du tourisme et des ressources naturelles et de l'environnement et M. Alue Dohong, Vice-Ministre indonésien de l'environnement et des forêts.

29. Le Rapporteur de la cinquième Journée Asie-Pacifique de l'océan, M. Juvencio de Jesus Martins (Timor-Leste), a présenté les recommandations et les messages clés qui sont ressortis de cette manifestation, qui s'était tenue le 30 novembre 2022, sous les auspices du Comité. Lors de la cinquième Journée Asie-Pacifique de l'océan, les participant(e)s avaient souligné que la bonne gouvernance des océans supposait de réaliser des évaluations nationales et locales de l'état des océans et des côtes, ces études devant s'appuyer sur les connaissances scientifiques et les savoirs autochtones et traditionnels. Les droits en matière d'environnement, notamment les droits d'accès à l'information, de participation du public et d'accès à la justice, en faisaient partie intégrante. Il fallait se mobiliser au plan international pour atteindre l'objectif de protéger 30 % des océans de la planète d'ici à 2030. Sachant que les opérations de transport maritime avaient de fortes incidences sur les chaînes d'approvisionnement, ces opérations devraient être plus durables et résilientes et l'exploitation portuaire devrait tenir davantage compte des questions de sécurité et d'écologie. Il fallait promouvoir l'innovation et la cybersécurité en élaborant des cadres réglementaires, réduire les émissions de gaz à effet de serre grâce à des mécanismes de tarification du carbone et renforcer la diversité de genre dans le secteur maritime. La comptabilité de l'océan était considérée comme un outil essentiel de mesure, d'innovation, d'investissement, de gestion et de planification des progrès au profit du développement durable des océans. Les petites et moyennes entreprises devraient pouvoir avoir accès à des modalités de financement public-privé afin de protéger les écosystèmes menacés. Il fallait pour cela se doter de meilleurs cadres politiques, notamment de normes permettant de mobiliser le soutien du secteur privé en faveur de l'économie bleue et de solutions fondées sur les océans.

30. Le Comité s'est dit préoccupé par les effets de la dégradation de l'environnement et des changements climatiques sur la santé humaine, le bien-être et le développement socioéconomique et a appelé à développer la collaboration et l'action régionales pour protéger notre planète. Le Comité a

mentionné plusieurs grands axes de la lutte contre la pollution atmosphérique et les changements climatiques, notamment l'élimination progressive du charbon, la transition vers les énergies renouvelables, la promotion de la mobilité durable, l'amélioration des mesures de contrôle et le renforcement de la collaboration régionale en matière de surveillance de la qualité de l'air, sans oublier les données ouvertes et la diffusion de l'information. Le Comité s'est félicité de l'adoption du Programme d'action régional relatif à la pollution atmosphérique et a recommandé de tirer parti des synergies avec les mécanismes de coopération multilatérale existants, tels que le Partenariat Asie-Pacifique pour la pureté de l'air, le Partenariat de l'Asie du Nord-Est pour la pureté de l'air et le Réseau de surveillance des dépôts acides en Asie de l'Est. Le Comité a salué l'annonce faite par la Mongolie, qui souhaitait accueillir une réunion Asie-Pacifique de haut niveau sur la pureté de l'air en mars 2023, en appui à la mise en œuvre du Programme d'action régional.

31. Le Comité a renouvelé son attachement à l'objectif de la neutralité carbone et de l'absence d'émissions nettes, ce qui passerait par des stratégies à long terme axées sur le développement à faible taux d'émission et par un renforcement des contributions déterminées au niveau national, conformément à l'Accord de Paris. Les membres du Comité ont fait état des meilleures pratiques et des possibilités dans le domaine des solutions naturelles, de la tarification du carbone, des systèmes d'échange de droits d'émission de carbone, des solutions d'atténuation fondées sur les océans et autres mesures de réduction des émissions ciblant les secteurs à forte intensité de carbone. Outre l'atténuation des changements climatiques, le Comité a appelé à renforcer l'adaptation et la résilience aux changements climatiques, notamment pour les pays de faible élévation et les pays montagneux qui étaient vulnérables aux phénomènes météorologiques extrêmes, aux inondations, à la fonte des glaciers, à l'épuisement des ressources en eau et à d'autres impacts négatifs liés au climat et aux risques cumulatifs. Le Comité a insisté sur les graves conséquences financières et les dommages importants liés aux phénomènes météorologiques extrêmes tels que les inondations, qui peuvent déclencher des migrations de population et menacer la sécurité alimentaire. Les décideurs ont été encouragés à mettre au point des cadres juridiques appropriés pour soutenir le développement de l'économie verte et de l'économie bleue. Un(e) représentant(e) a proposé d'établir un forum régional sur les pertes et les préjudices qui soit conforme au fonds mondial pour les pertes et les préjudices créé lors de la vingt-septième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Il (elle) a également suggéré de faire davantage pour créer un environnement favorable au secteur privé, notamment des cadres de financement verts.

32. Le Comité a noté qu'il y avait une interconnexion entre l'environnement et la santé humaine, la COVID-19 et d'autres catastrophes naturelles en étant la preuve, et appelé à des transformations positives pour la nature et à vivre en harmonie avec elle. Il était important d'adopter une approche « Une seule santé » pour comprendre certaines questions comme la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance. Le Comité a également fait part des meilleures pratiques pour réduire et inverser la perte de biodiversité et la dégradation des écosystèmes. Parmi les mesures mentionnées, on peut citer la réalisation d'études visant à développer les zones protégées afin de couvrir les régions névralgiques de la biodiversité, le renforcement de la collaboration régionale pour les aires protégées transfrontalières, le développement des capacités locales pour la restauration des forêts et l'amélioration de la conservation de la vie sauvage.

33. Le Comité a appelé à faire davantage au niveau régional pour promouvoir une évolution des modes de vie qui soit propice au développement de modes de consommation et de production durables, à tendre vers une croissance verte et à promouvoir une approche intégrée qui aurait pour fondement un changement culturel. Le Comité a souligné l'importance de progresser dans l'utilisation rationnelle des ressources, de réduire les déchets et de soutenir une transition vers une économie circulaire, notamment en encourageant les conceptions écologiques et en rendant obligatoire l'utilisation de matériaux recyclés. De plus, le Comité s'est dit préoccupé par la présence de déchets plastiques dans le milieu marin et a insisté sur la nécessité de réduire la dépendance aux plastiques à usage unique, de renforcer la circularité dans les plastiques et d'interdire les importations de déchets plastiques. Un(e) représentant(e) a soulevé la question de l'augmentation de la production de substances chimiques et de l'utilisation d'engrais, estimant qu'il fallait parvenir à une gestion durable de l'azote.

34. Le Comité a noté qu'il fallait améliorer la coopération régionale en matière de connectivité et de mesures de lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée. Les défis communs aux petits États insulaires en développement ont été évoqués et il a été souligné que, malgré leur contribution mineure aux émissions de gaz à effet de serre à l'échelle mondiale, ces États disposaient de stratégies et de plans nationaux d'atténuation des changements climatiques. La résilience des ressources et des écosystèmes marins pourrait être placée au centre de l'économie bleue, ce qui renforcerait l'importance de la protection de la santé des écosystèmes.

35. On a mis en avant la nécessité de promouvoir un développement urbain durable, notamment par la mise en œuvre d'initiatives visant à atteindre l'objectif de développement durable n° 11 et à concrétiser le Nouveau Programme pour les villes, qui représentait une voie de développement commune pour les villes et les régions. L'accent a été mis sur l'importance de faire appel à des approches globales d'urbanisme englobant la création d'emplois, la préservation des moyens de subsistance, l'amélioration de la qualité de vie, la protection de l'environnement et l'action climatique. On a cité plusieurs mesures qui permettraient de rendre les villes plus durables, inclusives, résilientes et habitables. Il fallait redoubler d'efforts afin d'adopter des approches globales et participatives en matière d'aménagement urbain, de renforcer les capacités des institutions, de réviser les lois sur la planification urbaine et de mesurer les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes. Il convenait de renforcer la résilience des villes, notamment des villes côtières, face aux changements climatiques et aux impacts écologiques. Le Comité attendait avec intérêt la tenue du huitième Forum Asie-Pacifique de l'urbanisation, prévu en octobre 2023 à Suwon (République de Corée), en collaboration avec ONU-Habitat.

36. Le Comité a noté l'importance de renforcer la collaboration régionale en matière d'environnement et de développement pour réaliser le Programme 2030 et promouvoir le bien-être de chacun. Des efforts étaient déployés au plan régional pour promouvoir, entre autres, la diffusion d'informations et le partage de données, le transfert de technologie, l'assistance technique, le soutien financier, le renforcement des capacités et la coopération Sud-Sud. Il était important d'adopter une approche mobilisant l'ensemble de la société lorsqu'on opérait une transition vers la durabilité et de constituer des partenariats avec des organisations de la société civile, des entités privées, des instituts universitaires, des organismes intergouvernementaux et d'autres parties concernées aux niveaux local, national, régional et mondial. Le Comité a pris note de plusieurs initiatives régionales et interrégionales, notamment

l'Initiative d'Astana pour une « passerelle verte » : partenariat Europe-Asie-Pacifique pour l'application du concept de « croissance verte », le « Green Deal » de l'ASEAN, le Consensus d'Achgabat pour l'action et la proposition de déclarer l'année 2025 Année internationale de la préservation des glaciers.

37. Il convenait d'établir des collaborations et des partenariats avec des organisations de peuples autochtones, de femmes et de jeunes afin que toutes les parties puissent participer à la protection de la planète et afin de garantir le respect des droits humains liés à l'environnement de tous et toutes. La nécessité de faire appel à des solutions fondées sur les écosystèmes, de rendre les espaces urbains plus verts et de développer la collaboration internationale, régionale et nationale, ainsi que les réseaux de villes, a été soulignée. Les participant(e)s ont fait valoir qu'il fallait débloquer des financements pour l'action climatique en milieu urbain et promouvoir des services urbains de base dans le cadre des initiatives « Eau, assainissement et hygiène pour tous », et construire des logements urbains écologiquement et socialement rationnels.

38. Le Comité a noté l'importance de se concentrer non seulement sur l'utilisation efficace des ressources et la transition verte mais aussi sur une transition juste et inclusive. Des progrès ont également été signalés dans la mise en œuvre de la déclaration ministérielle intitulée « Renforcer les mesures en faveur de la nature pour réaliser les objectifs de développement durable », adoptée par l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement, notamment en ce qui concerne les travaux du comité intergouvernemental de négociation chargé d'élaborer un traité visant à mettre fin à la pollution plastique.

**E. Adoption de la déclaration ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique (2022) (point 8 de l'ordre du jour)**

39. Le 1<sup>er</sup> décembre, le Comité a adopté la Déclaration ministérielle sur la protection de notre planète par la coopération et la solidarité régionales en Asie et dans le Pacifique et le Programme d'action régional relatif à la pollution atmosphérique.

**F. Adoption du rapport du Comité sur les travaux de sa septième session (point 9 de l'ordre du jour)**

40. Le Comité a adopté le mandat du Groupe d'experts techniques sur l'environnement et le développement avec les modifications proposées par les États membres (ESCAP/CED/2022/3/Rev.1, annexe).

41. Le 1<sup>er</sup> décembre 2022, le Comité a adopté le rapport sur les travaux de sa septième session.